

Réunion du conseil d'université des 08-09/12/2011
Extrait des décisions

Point 01 **Adoption de l'ordre du jour des 08-09/12/2011**

Le conseil d'université adopte à l'unanimité l'ordre du jour des 08-09/12/2011.

Point 02 **Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 30/06-01/07/2011**

Le conseil d'université adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 30/06-01/07/2011 avec les modifications proposées.

Point 04 **Décharge du Président pour l'exercice 2010**

Conformément à l'article 6.2.3. de l'Accord de Weimar, en liaison avec l'article 16 du règlement financier, le conseil d'université se prononce à l'unanimité en faveur de la décharge du Président pour l'exercice 2010.

Point 05.2 **Décision relative à la mise en place du programme « PhD-Track »**

1. Le conseil d'université décide à l'unanimité, par 3 abstentions de soutenir les cinq demandes de PhD-Track qui ont été explicitement jugées éligibles à un soutien.
2. Le conseil d'université décide à l'unanimité de soutenir le dossier de demande n° 7 avec un départ différé pour la phase de Master, sous réserve de l'habilitation du cursus du côté français.
3. Le conseil d'université décide à l'unanimité de ne pas soutenir les dossiers de demande n° 2, 3 et 6.

Point 05.3 **Décision relative à l'appel d'offres « Ateliers franco-allemands de recherche et de mise en réseau des jeunes chercheurs »**

Le conseil d'université décide à l'unanimité, par une abstention, la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux ateliers franco-allemands de recherche et de mise en réseau des jeunes chercheurs.

Point 05.4 **Décision relative à l'appel d'offres « Ecoles d'été franco-allemandes » 2013**

Le conseil d'université décide à l'unanimité la publication de l'appel d'offres pour le soutien aux Ecoles d'été franco-allemandes 2013.

Point 06.1 **Présentation de la nouvelle structure du budget et décision budgétaire modificative 2/2011**

Le conseil d'université adopte à l'unanimité le projet de décision budgétaire modificative n° 2 / 2011.

Point 06.2 **Application de la décision relative au plafonnement du tableau d'effectifs à l'exemple d'un poste de chargé de dossiers au sein du département 4**

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'inscrire dans le tableau des effectifs le poste à 80 % de chargé de dossiers, actuellement à durée déterminée, implanté au département 4, compte tenu de la réserve existante et en considération du plafonnement à 25 postes fixes.

Point 06.4 Adoption du budget 2012

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'adopter le projet de budget pour l'exercice 2012.

Point 10.2 Décision relative à la location du Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg comme lieu de la manifestation de 2012 à 2014

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'autoriser le Président de l'Association Forum Franco-Allemand à signer un engagement de location du Palais des Congrès de Strasbourg abritant le Salon du Forum aux conditions financières favorables pour la période 2012-2014.

Point 13 Décision relative à la reconduction du mandat de Monsieur Jean-Louis Marchand en tant que personnalité française du monde économique

Le conseil d'université décide à l'unanimité de reconduire de quatre ans le mandat de Monsieur Jean-Louis Marchand en tant que personnalité du monde économique.